



## Versement de la participation au sport

Le comité Social Economique participe financièrement, à hauteur de 76 euros, pour un abonnement sportif ou artistique **annuel** (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars) des salariés ou de leurs ayants droits jusqu'à 19 ans révolus, ayant un an de présence continue dans l'entreprise.

Le comité Social Economique règle la participation par virement l'association sportive ou artistique sur présentation d'une facture.

Le différentiel sera réglé par le salarié à l'association.

Le secrétariat du CSE :  
Pierre Vincenti

---

**Secrétaire** : Pierre Vincenti  
**Trésorier** : Dominique Nacer

**Secrétaire adjoint** : Karine Fattaccioli  
**Trésorier adjoint** : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : [cse@aircorsica.com](mailto:cse@aircorsica.com)